



Municipalité de Chambord
Service d'urbanisme

Demande de permis Installation ou modification Piscine creusée et semi creusée / Accès

Espace à l'usage de la municipalité :

Date : _____.

Dossier no. : _____.

1. Identification du propriétaire

Nom de famille ou numéro d'entreprise		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Cellulaire
Télécopieur		Courriel	

2. Identification du demandeur (si différent du propriétaire)

Nom de famille ou numéro d'entreprise		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Cellulaire
Télécopieur		Courriel	

3. Identification de l'exécutant des travaux

Propriétaire ☐	Entrepreneur licencié ☐	Donneur d'ouvrage ☐	Gestionnaire projet ☐
Nom de famille ou numéro d'entreprise		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Cellulaire
Téléphone au travail		Courriel	
Numéro de RBQ			

4. Identification du lieu des travaux

Numéro civique de l'immeuble et nom de rue	
Cadastre	Matricule

5. Installations assujettis

Nouvelle installation ☐	Érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine ☐
Date d'installation de la nouvelle structure : ____/____/____	
Remplacement d'une piscine existante ☐	Date de l'installation précédente : ____/____/____

6. Nature des travaux

Construction ☐	Remplacement ☐
Modification ☐	Rénovation ☐
Démolition ☐	Autre : _____ ☐

7. Localisation

Cour arrière ☐	Cour latérale ☐
Cour latérale donnant sur une rue ☐	

8. Type d'installation

Creusée ☐	Semi creusée ☐	Enceinte (accès) ☐
Dimensions sur la piscine :		
Hauteur : _____	Diamètre : _____	Dimension _____ x _____
Capacité (litres) : _____	Profondeur : _____	Paroi : _____

9. Moyen d'accès à la piscine / spa

Trottoir à surface antidérapante (béton) de 1 m de largeur minimum et s'appuyant à la paroi sur tout le périmètre de la piscine creusée ou piscine dont la paroi s'élève du sol à moins de 30 cm	Oui ☐ Non ☐
Pourvue d'une échelle munie ou d'un escalier fixe permettant d'entrer dans l'eau d'en sortir	Oui ☐ Non ☐
Enceinte protégée par une clôture *Obligatoire de compléter la section 13. Détails de la clôture	Oui ☐ Non ☐

N.B. : Si toutes ces réponses sont négatives, aucun permis ne pourra être émis

Exemples :

Images :
mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/securite_
piscines_residentielles/GUI_InspecteurPiscineResidentielle



Exemple d'escalier permettant d'entrer et de sortir de l'eau.

10. Caractéristique de l'enceinte

10.1 Nombre de côté

Nombre de côté	1 côté ☐	2 côtés ☐	3 côtés ☐	4 côtés ☐
----------------	---------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Si l'enceinte à installer à moins de quatre (4) côtés, expliquer pourquoi :

10.2 Murs de l'enceinte

10.2.1	Un mur formera-t-il une partie de l'enceinte	Oui ☐	Non ☐
10.2.2	Si oui, y'a-t-il une ouverture dans le mur permettant de pénétrer dans l'enceinte (fenêtre, porte, etc.)	Oui ☐	Non ☐
	S'il y a présence de fenêtres : Distance entre le plancher de l'enceinte et la fenêtre : _____ m		
10.2.3	Une haie ou des arbustes formeront-ils une partie de l'enceinte	Oui ☐	Non ☐
10.2.4	L'enceinte reprend-elle des éléments existants, tel une enceinte, mur de maison ou mur de garage	Oui ☐	Non ☐
10.2.5	L'enceinte est-elle formée par une clôture en mailles de chaîne ?	Oui ☐	Non ☐
	Si oui : Largeur des mailles _____ Des lattes seront insérées	Oui ☐	Non ☐

N.B. Si la réponse à la question 10.2.2 ou 10.2.3 est positive, aucun permis ne peut être émis.

10.3 Hauteur de l'enceinte

La hauteur de l'enceinte est-elle en tout point de 1.2 mètres et plus	Oui ☐	Non ☐
---	------------------------------	------------------------------

N.B. Si la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.

10.4 Autres caractéristiques de l'enceinte

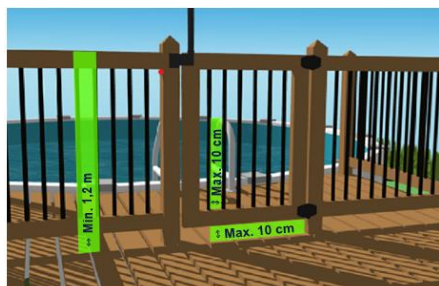
10.4.1	L'enceinte sera-t-elle dépourvue de fixation, saillie ou partie ajoutée pouvant en faciliter l'escalade	Oui ☐	Non ☐
10.4.2	L'enceinte empêchera-t-elle le passage d'un objet sphérique de 10 cm (4po) de diamètre	Oui ☐	Non ☐

N.B. Si la réponse à la question 10.4.1 ou 10.4.2 est négative, aucun permis ne peut être émis.

10.5 Porte de l'enceinte

10.5.1	La porte de l'enceinte sera-t-elle munie d'un dispositif qui lui permet de refermer et de se verrouiller automatiquement	Oui ☐	Non ☐
10.5.2	Ce dispositif sera situé :		
	- Côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure	☐	
	- Côté extérieur de l'enceinte à une hauteur minimale de 1.5 m par rapport au sol de l'enceinte	☐	

N.B. Si la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.



Dimensions exigées pour une enceinte.



Exemple de piscine démontable ou gonflable de moins de 1,4 m de hauteur devant être entourée d'une enceinte.



Exemple de loquet permettant à la porte de se verrouiller automatiquement. La porte devrait aussi être munie de pentures à ressort afin de se refermer automatiquement.

Explications et exemples (extraits du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du Gouvernement du Québec) :

3.1 ENCEINTE (ART. 3 ET 4)

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte de manière à en protéger l'accès :

- les piscines creusées et semi-creusées;
- les piscines hors terre dont la hauteur de la paroi est de moins de 1,2 m à un point quelconque par rapport au sol;
- les piscines démontables dont la hauteur de la paroi est de moins de 1,4 m.

Une enceinte exigée en vertu du *Règlement* doit respecter les caractéristiques suivantes.

Hauteur minimale

Une enceinte doit avoir une hauteur minimale de 1,2 m en tout point à partir du sol.

Espacement maximal

Une enceinte doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre.

Cette norme s'applique à l'espacement entre les composantes de l'enceinte (Ex. entre les barreaux d'une clôture en bois ou en fer) ainsi qu'entre le sol et la clôture. Elle s'applique également à tout orifice ornemental d'une enceinte.

11.Appareils autour de la piscine / spa

Les appareils liés au fonctionnement de la piscine : filtreur, système de chauffage ou de filtration de l'eau ou autres constructions, pouvant servir pour grimper, seront-ils situés :

- | | | | | |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| 1. À un mètre ou plus de la paroi de la piscine ou de l'enceinte et de la propriété | Oui | ☐ | Non | ☐ |
| 2. Si vous avez répondu <i>non</i> à la question 1 ci-dessus, est-ce que les appareils liés au fonctionnement de la piscine seront installés | | | | |
| a) À l'intérieur d'une enceinte | Oui | ☐ | Non | ☐ |
| b) Dans une remise | Oui | ☐ | Non | ☐ |
| c) Sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à partir de l'appareil, laquelle structure doit être d'une hauteur d'au moins 1.2 mètres et dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade | Oui | ☐ | Non | ☐ |

N.B. : Si toutes ces réponses sont négatives, aucun permis ne pourra être émis

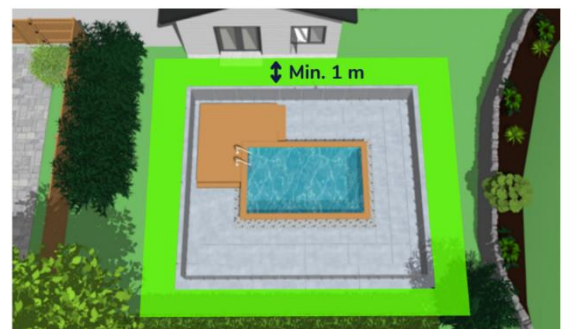
- | | | | | |
|--|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| 3. Les conduits reliant des appareils à la piscine seront-ils : | | | | |
| a) Souples | Oui | ☐ | Non | ☐ |
| b) Installés de façon à rendre difficile l'escalade de la paroi de la piscine ou de l'enceinte | Oui | ☐ | Non | ☐ |

N.B. : Si la réponse à la question a) ou b) est négative, aucun permis ne pourra être émis

- | | | | | |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| 4. La piscine creusée ou semi creusée sera-t-elle pourvue d'un escalier fixe | Oui | ☐ | Non | ☐ |
| 5. La piscine sera-t-elle munie d'un plongoir conformément à norme BNQ 9461-100 | Oui | ☐ | Non | ☐ |

Exemples (extraits du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du Gouvernement du Québec) :

Pour connaître l'ensemble des exigences applicables, il importe de se référer directement au document normatif complet de la norme BNQ 9461-100. Celui-ci peut être obtenu gratuitement sur le site du **Bureau de normalisation du Québec**.



Exemple d'une enceinte de piscine située à plus de 1 m d'un mur de soutènement.

12. Implantation projetée piscine/spa/enceinte

PISCINE / SPA	ENCEINTE	PISCINE / SPA	ENCEINTE
Ligne arrière _____ m	Ligne arrière _____ m	Fosse septique _____ m	Fosse septique _____ m
Ligne latérale droite _____ m	Ligne latérale droite _____ m	Champ d'épuration _____ m	Champ d'épuration _____ m
Ligne latérale gauche _____ m	Ligne latérale gauche _____ m	Bâtiment _____ m	Bâtiment _____ m
Ligne des hautes eaux _____ m	Ligne des hautes eaux _____ m		
Autres spécifications obligatoires : Veuillez nous indiquer quels équipements seront installés et la distance entre cet équipement et la piscine :			
☐ Appareils _____ m	☐ Thermopompe _____ m	☐ Construction _____ m	☐ Structure fixe _____ m

13. Détails de la clôture

Hauteur _____ mètres	Distance libre horizontale _____ mètres
Distance entre le sol et la clôture _____ mètres	Distance libre verticale _____ mètres
Distance entre la clôture et la piscine / spa _____ mètres	
Matériaux : _____	
Porte munie d'un verrou et fermeture automatique Oui ☐ Non ☐	

Exemples (extraits du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du Gouvernement du Québec) :



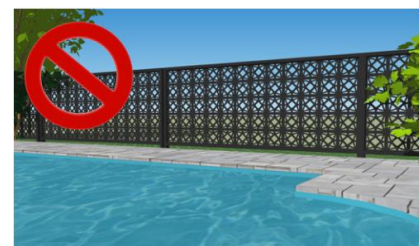
Les travers horizontaux sont trop rapprochés et pourraient permettre à un enfant d'escalader la clôture.



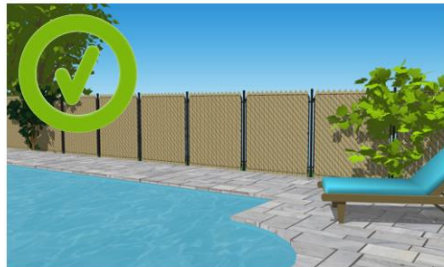
Exemple de clôture en mailles de chaîne dont la largeur est de moins de 30 mm.

Haies et arbustes

Une haie ou des arbustes ne peuvent en aucun cas constituer une enceinte.



Exemple de clôture ornementale qui peut être escaladée facilement.



Exemple de clôture en mailles de chaîne lattée.

14.Détails / autres spécifications



15. Signatures

Signature du requérant	Date	année	mois	jour
------------------------	------	-------	------	------

Tout permis ou autorisation est valable pour une durée maximale d'un an. Il ne sera considéré comme valide que lorsque le bénéficiaire l'aura récupéré et payé. Sans cela, le permis ou l'autorisation sera nul et non avenu, et les travaux ne pourront débuter.

16. Documents à joindre pour l'analyse du dossier

L'absence de données d'informations, de documents essentiels et de paiement ont pour conséquence de mettre le dossier ensuspens.

Cocher ✓ :	
☐	Formulaire : toutes les informations demandées dans ce formulaire sont obligatoires pour l'obtention du permis. Assurez-vous d'avoir dûment complété toutes les sections.
☐	Plan d'implantation : à l'échelle démontrant la localisation et les dimensions au sol de l'ensemble des installations, (piscine, spa, patio, clôture, équipement etc.) en y indiquant les mesures et dimensions contenues à présent dossier Le dépôt d'un certificat de localisation existant préparé par un arpenteur géomètre en y intégrant la localisation des installations est à privilégier, en l'absence d'un tel document ledit plan devra être produit sur le présent formulaire à la section croquis.
☐	Plan de construction : à l'échelle comprenant les vues en plans à y être érigés.
☐	Consentement du propriétaire : si les travaux projetés sont localisés sur un immeuble en location, joindre un le consentement du propriétaire.
☐	Procuration : si le demandeur du permis est une compagnie ou encore n'est pas le propriétaire, joindre une procuration du propriétaire.

Exemple de plan à produire :

